



FIGURE 114 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 2/2

PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE

 Éolienne projetée


 Aire immédiate

 Points de photomontage

Gradient de la sensibilité paysagère


Très faible  Faible  Modérée  Forte  Très forte 

Nature de la sensibilité paysagère

 Effet cumulé avec un autre parc éolien (PE) (Uniquement construit ou accordé)

 Perception depuis les axes de communication

 Perception des vallées


 (M) Visibilité depuis un Monument Historique


 (S) Visibilité depuis un site protégé


 (SPR) Visibilité depuis un site patrimonial remarquable


 Perception depuis l'habitat


Mesures :


 (M1) Choix du site d'implantation

 (M2) Choix de la géométrie d'implantation

 (M3) Intégration paysagère du PDL

 (M4) Panneau d'information

 (M5) Plantation de haies d'arbres de haut jet

 (M6) Plantation de haies champêtres

23

13



K . CONCLUSION

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire :

- Un paysage caractérisé par une plaine de champs ouverts relativement tabulaire, présentant des caractéristiques favorables à l'accueil de projets éoliens de grandes dimensions ;
- Un paysage au caractère éolien affirmé, avec 14 parcs recensés (existant, accordé et en instruction). Implantés de manière éparse sur le territoire d'étude. Le projet de la Cerisaie est l'extension du parc existant de Périgné. Il s'inscrit dans sa continuité.
- Un maillage routier où les perceptions visuelles sont rythmées par la végétation et la densité de la trame bâtie, alternant entre perceptions ouvertes et perceptions fermées par la trame bocagère.
- Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielles avec des monuments historiques ou des sites protégés dont la sensibilité a été jugée de faible à forte, concernant notamment :
 - > Église Saint-Génard
 - > Porte de l'hospice à Melle
 - > Abbaye Royale Notre-Dame
 - > Domaine de Grand Port
 - > Église Saint-Maixent
 - > L'église Saint-Martin
- En raison de la multiplicité des lieux de vie sur le territoire d'étude, des sensibilités majeures (modérée et forte) ont été relevées dans les aires rapprochée et immédiate, notamment pour les bourgs suivants (sans ordre de priorité) :
 - > Périgné
 - > Montigné
 - > Saint-Romans-lès-Melle
 - > Verrines-sous-Celles
 - > Brioux-sur-Boutonne
 - > Melle
 - > Asnières-en-Poitou
 - > Saint-Romans-des-Champs
 - > Brûlain (covisibilité)

Un certain nombre de hameaux et d'habitations isolées dans l'aire immédiate sont également concernés par des sensibilités majeures vis-à-vis de l'introduction du projet.

Puis, l'analyse des impacts a permis d'évaluer l'effet du projet de la Ferme éolienne de la Cerisaie sur ces sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude.

- Une implantation qui respecte un rapport d'échelle cohérent avec les structures paysagères en place et les autres parcs éoliens (notamment celui de Périgné 1) depuis la majorité du territoire de l'aire d'étude.
- Le projet sera finalement peu prégnant dans le paysage, toutes aires confondues. Sa faible emprise visuelle, sa lisibilité et les filtres existants (relief, trames végétale et bâtie) limitent son aire de visibilité tout en facilitant son insertion visuelle depuis les séquences ouvertes. Le projet constitue une densification du paysage éolien actuel, sans générer d'effets cumulés importants avec les autres parcs éoliens (existants ou en projet).
- Depuis les principaux axes de communication qui traversent l'aire d'étude, les vues en direction du projet de la Ferme éolienne de la Cerisaie alterneront entre des séquences ouvertes et des séquences fermées voire tronquées. Du fait de l'existence préalable du motif éolien la prégnance des éoliennes du projet est fréquemment atténuée. Il y a un renforcement du motif éolien pour les automobilistes dont les perceptions restent toutefois dynamiques (vue brève et en mouvement).
- L'étude des photomontages a permis de mesurer l'impact du projet dans les visibilités et covisibilités pressenties lors de l'état initial. Sur les monuments historiques et les sites identifiés comme sensibles en partie I, seuls le château des Ouches et le SPR de Verrines-sous-Celles présentent des impacts (respectivement modéré et fort) avec le projet éolien.
- L'enjeu de la perception du projet éolien depuis les lieux d'habitation a été identifié comme un des enjeux majeurs lors de l'analyse de l'état initial au regard de la densité du bâti. Les photomontages réalisés font état d'impacts paysagers faibles à fort dans l'aire rapprochée et jusqu'à très forts dans l'aire immédiate. Ainsi, les bourgs et les villages les plus sensibles en raison de la visibilité du projet éolien depuis les franges bâties (impacts fort ou très fort) sont : Saint-Romans-lès-Melle, le Bouchet, Étrochon, les Grand Châteliers, Mairé, Vilaine, Périgné, les Oulmes et la Moutonnerie. D'autre part, une situation de concurrence visuelle significative avec la silhouette du bourg de Brûlain a été confirmée. Une analyse de la saturation visuelle a été réalisée depuis 8 secteurs habités. Il a été relevé que seuls les bourgs de Saint-Romans-lès-Melle, Lusseray et Paizay-le-Tort présentent des critères atteints, notamment en ce qui concerne la saturation de l'angle horizontal et la prégnance visuelle du motif éolien. Toutefois, seul le bourg de Paizay-le-Tort présente un indice atteint lié à l'introduction du projet.

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2017 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.»

Le projet éolien de la Cerisaie est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures proportionnées au niveau des impacts ont ensuite été proposées afin d'accompagner l'acceptation du projet.

ANNEXES

PARTIE 2

